

NET

**Animal On Est Mal**  
[animalonestmal.over-blog.com](http://animalonestmal.over-blog.com)



**12/03/2012**

**Chasse à courre Tarn : procès**

Lundi 12 mars 2012 - 15:03

## **CHASSE A COURRE à ALBI Tarn : Procès des monstrueux équipages en forêt de Grésigne !**

### ➤ **"Désolé c'était un accident de la vie"...**

La Terreur comme sous La Révolution: c'est ça le tableau de la chasse à courre!

La chasse à courre, abandonnée depuis la Révolution et réactivée par Napoléon, qui dans le même temps rétablissait l'esclavage, consiste à poursuivre un animal à cheval jusqu'à l'épuisement pour ensuite le tuer à l'arme blanche. Frappé, battu parfois même avec des barres de fer pour lui faire plier genou, il est ensuite poignardé avec une dague ou un épieu, si les chiens ne l'ont pas déjà déchiqteté. (CACC Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre)

### ➤ **La pétition de CVN Convention Vie Nature à signer**

[http://www.ecologie-radicale.org/signez/sign\\_form.cgi?code=cacc](http://www.ecologie-radicale.org/signez/sign_form.cgi?code=cacc)

Allons enfants de la vénerie, le jour de peur est arrivé! Pour les animaux et les citoyens l'étendard sanglant est levé. Entendez-vous dans nos campagnes... ces féroces chasseurs? Qui viennent jusque dans nos cuisines et buanderie égorger devant nos fils et nos compagnes...

Mauvaise foi, cruautés sur des animaux sauvages chiens "dressés" compris, atrocités traumatisantes sous les yeux des habitants et des enfants, apologie de la violence: la chasse à courre est la plus cruelle des chasses.

La France reste l'un des rares pays de l'Union Européenne à la pratiquer encore. On a même vu des chasseurs s'acharner sur une biche venue se réfugier dans une aire de jeux mais, sans pitié, ils l'ont achevée sous les yeux terrorisés des enfants!

Ces faits ne sont que le sommet de l'iceberg. Les particuliers, révoltés par les intrusions sur leurs terrains ou maisons et par les nuisances sonores (bonjour la sonnerie aux morts!), se sont constitués en association de défense: CERF, Collectif d'Entraide des Riverains de la Forêt de Grésigne qui exige que les droits fondamentaux des personnes soient respectés sans plus.

Le CACC Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre, association parmi d'autres, milite pour son abolition et dénonce une pratique cruelle d'un autre âge pour une classe protégée et subventionnée par le gouvernement.

Une jurisprudence est attendue dans ce qui est un "procès fleuve" pour La Dépêche du Midi de ce 9 mars 2012. Un peu de lecture pour ceux qui ne sont pas convaincus que ça passe ou ça casse!



# 12/03/2012

**Chasse à courre Tarn : procès**



## **Gaillac : Chasse à courre, procès fleuve**

**Les veneurs de l'Équipage de Grésigne ont-ils mis en danger autrui par la violation d'une obligation de sécurité et de prudence lors de chasses à courre ?**

Le tribunal correctionnel d'Albi en a débattu six heures durant, lors d'un procès fleuve qui s'est achevé hier soir à 20 heures.

À la barre, trois prévenus. Parmi eux, Henri-Louis Baysset, 77 ans, homme aux cheveux blancs qui était lors des faits il y a 5 et 6 ans président de l'association et maître d'équipage.

À ses côtés à la barre, deux «masters» âgés de 41 et 42 ans, meneurs de deux chasses qui ont fini de la même triste façon, dans la propriété d'un couple de riverains des Abriols à Larroque.

Le 11 février 2006, le cerf a été abattu dans la buanderie.

Plus grave encore, le 3 novembre 2007, le cerf a explosé la baie vitrée et a fini dans le salon de Pierre et Patricia Rossard. La répétition des deux événements à 18 mois d'intervalle a laissé l'habitante des lieux durablement traumatisée, avec le sommeil perturbé.

Avocat de ces deux parties civiles, Me Bernard Viguié, a dénoncé « l'inconscience des chasseurs, qui ont fait prendre un risque aux habitants par une action délibérée. Il fallait arrêter cette chasse. C'était une simple mesure de sécurité et de bon sens. Ce n'est pas le procès de la chasse, mais de la chasse irresponsable », martèle-t-il, appelant de ses vœux « un jugement qui fasse jurisprudence.

« Un cerf plein de sang abattu dans un salon, cela n'a rien à voir avec la vénerie.

La belle vénerie, oui. Celle qui risque de provoquer des accidents, non », a abondé Pascal Suhard, vice-procureur de la République, qui « pour éviter la récurrence et vu la gravité », a requis 4 mois de prison avec sursis et 4 000 € d'amende contre le président, un mois avec sursis et 2 000 € pour le veneur de 2006, trois mois avec sursis et 2 000 € contre celui de 2007.

Défenseur des deux veneurs, Me Francis Triboulet est « désolé » pour les plaignants, qui ont vécu « une scène terrible ». Mais pour lui, si sur les 4 000 hectares de la forêt de Grésigne, un cerf s'est réfugié par deux fois dans « le confetti de 5000 m<sup>2</sup> qu'est la propriété Rossard, c'est un accident de la vie.

Il n'y a pas d'infraction pénale. Il n'y a aucun texte qu'ils n'ont pas respecté. Et en vertu du principe selon lequel on ne peut juger quelqu'un deux fois pour les mêmes faits, on ne peut condamner le veneur de 2007, qui l'a déjà été par le tribunal de police de Gaillac. »

Me Simon Cohen pour le président de l'Équipage de Grésigne considère qu'il a « bien rempli son devoir de prudence en informant les veneurs de leurs obligations. Et on ne peut pas dominer l'instinct animal. À l'impossible, nu n'est tenu. »

Le jugement est mis en délibéré au 26 avril à 14 heures.

Source **La Dépêche du Midi** le 9 mars 2012:

<http://www.ladepeche.fr/article/2012/03/09/1301328-proces-fleuve-sur-le-cerf-de-gresigne.html>



# 12/03/2012

**Chasse à courre Tarn : procès**

➤ **Le tribunal correctionnel a mis sa décision en délibéré...**

< ALBI, 8 mars 2012 (AFP) -

Le ministère public a requis jeudi à Albi jusqu'à quatre mois de prison avec sursis et 4.000 euros d'amende pour mise en danger de la vie d'autrui contre trois participants à des chasses à courre achevées au domicile, et même dans la cuisine, d'une famille tarnaise. > Henri-Louis Baysset, 77 ans, Jérôme Lagarrigue, 42 ans, et Nicolas Pinel, 41 ans, sont impliqués dans deux incidents de chasse qui ont profondément choqué la population, suivant une série de désagréments causés par les veneurs aux riverains de la forêt domaniale de Grésigne, au nord-ouest d'Albi.

La première fois, le 11 février 2006, Patricia Rossard avait failli être embrochée sur son terrain par un cerf poursuivi par les chiens. L'animal s'était réfugié dans sa remise, où Nicolas Pinel, responsable des chiens, l'avait tué. La seconde fois, le 3 novembre 2007, un autre cerf, traqué par une quarantaine de chiens, avait défoncé la grande baie vitrée du salon des Rossard et s'était retrouvé dans la cuisine, où il avait été tué à coups de dague par un des veneurs. La meute était conduite par Jérôme Lagarrigue. Henri-Louis Baysset est, lui, poursuivi en tant que président de l'association organisatrice et donc comme responsable de la conduite des journées de chasse. A l'audience, Patricia Rossard, partie civile, a reconnu que le traumatisme causé n'était pas dissipé et que le procès faisait "remonter beaucoup de choses très dures à vivre". Le 3 novembre 2007, les enfants présents dans le salon avaient eu tout juste le temps de gagner l'étage. Les chasseurs n'auraient jamais dû mener la traque à son terme, a dit le vice-procureur à Albi, Pascal Suhard, devant le tribunal. "On doit savoir rompre, vous n'avez pas su le faire", a-t-il dit. "L'éthique est au coeur de l'activité de la vénerie. Si elle veut perdurer, cette chasse est codifiée par des règles strictes d'éthique et la réalité de ces deux affaires (en) est loin", a-t-il dit. Il a requis quatre mois de prison avec sursis et 4.000 euros d'amende contre M. Baysset; trois mois avec sursis et 2.000 euros d'amende contre M. Lagarrigue; un mois avec sursis et 2.000 euros d'amende contre M. Pinel.

L'avocat des Rossard, Me Bernard Viguié, a demandé au tribunal de faire un exemple: "Quand on chasse avec 60 chiens et 40 cavaliers, on doit maîtriser l'opération. Cette inconscience, vous l'avez dans tous les pores du dossier".

L'avocat de M. Baysset, Me Simon Cohen, a plaidé la relaxe. Il a assuré que, si les Rossard s'étaient sentis en danger, ils ne l'avaient pas été réellement d'un point de vue juridique. Il a invoqué les impondérables de la chasse à courre et l'impossibilité technique d'arrêter les chiens. Il a contesté la violation de propriété au sens juridique. Il s'est enfin insurgé contre la volonté, à la faveur d'un procès, "de stigmatiser la chasse (à courre) elle-même; or c'est une activité légale".

Source **AFP/Télé Animaux 30 Millions d'Amis** le 8 mars 2012:

<http://www.tele-animaux.com/actualite.info,le-tribunal-correctionnel-a---:9567.html>

NET

**Animal On Est Mal**  
[animalonestmal.over-blog.com](http://animalonestmal.over-blog.com)



**12/03/2012**

**Chasse à courre Tarn : procès**

➤ **CERF Collectif d'Entraide des Riverains de la Forêt de Grésigne et briser la loi du silence**

<http://cerf-gresigne.org/>

➤ **CACC Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre**

<http://www.abolitionchasseacourre.org/>

Bien amicalement,

Cerizette

Le 12 mars 2012

➤ **POLITIQUE ANIMAUX**

le site qui vous dévoile quel candidat aux présidentielles prend les animaux en considération, sachant que la question est prioritaire pour quatre Français sur cinq, d'après le sondage IFOP publié le 2 mars 2012:

<http://www.politique-animaux.fr/>